



MAIRIE DE DIEUDONNE

60530

26 rue de la Libération

Tél. : 03 44 26 70 76

Mail : commune-de-dieudonne@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE DU 11 MARS 2023**

N° d'ordre	Intitulé	Décision
	Installation du Conseil Municipal	Le Conseil prend acte
	Election du Maire	Adoptée
N°01/2023	Fixation du nombre d'adjoints	Adoptée
	Election des adjoints	Adoptée
	Lecture de la Charte de l' élu local	Le Conseil prend acte
N°02/2023	Tableau du Conseil Municipal	Adoptée
N°03/2023	Fixation de l'indemnité des élus	Adoptée
N°04/2023	Mandat de conseiller communautaire	Adoptée
N°05/2023	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal	Adoptée
N°06/2023	Désignation des délégués auprès de l'ADICO	Adoptée
N°07/2023	Désignation d'un délégué au Conseil d'Ecole	Adoptée
N°08/2023	Désignation d'un correspondant défense	Adoptée
N°09/2023	Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS	Adoptée
N°10/2023	Election des conseillers appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS	Adoptée
N°11/2023	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres	Adoptée
N°12/2023	Constitution des commissions communales	Adoptée

**Le Maire,
Jean-Pierre CHATRON**

Affichage du 13 mars 2023

